



# +Swiss<sup>®</sup> Salary Learn

## Update 5061.002

Date: 04.08.2023  
Pour plus d'informations: [docs.swissalary.ch](https://docs.swissalary.ch)

+Swiss<sup>®</sup>  
Salary

# Informations légales

SwissSalary Ltd. se réserve l'application de l'ensemble des droits découlant du présent document.

Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit - graphiquement, électroniquement ou mécaniquement, ni copié ou enregistré à l'aide d'un système de stockage d'informations et d'interrogation de données - sans l'autorisation écrite de SwissSalary Ltd.

SwissSalary Ltd. conserve intégralement tous ses droits de propriété intellectuelle, en particulier tous les droits de brevet, de conception, d'auteur, de protection des noms et des sociétés, ainsi que les droits concernant son savoir-faire.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, SwissSalary Ltd. décline toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou de dommages résultant de l'utilisation d'informations contenues dans le présent document ou de l'utilisation des programmes et du code source associé. SwissSalary Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes de bénéfice, dommages commerciaux ou tout autre dommage provoqué ou supposé être provoqué, directement ou indirectement, par ce document.

**copyright 1998 - 2023 Swisssalary Ltd.**

Date de la modification: 04.08.2023

## Mentions légales

SwissSalary AG (SwissSalary Ltd.)  
Bernstrasse 28  
CH-3322 Urtenen-Schönbühl  
Schweiz

Tél.: +41 (0)31 950 07 77  
support@swisssalary.ch  
swisssalary.ch

## Média social

Youtube  
Facebook  
Instagram  
LinkedIn  
Xing  
Twitter

## Certification

Swissdec

---

# Index

1	Quality Release 5061.001   User	
1.1	Quality Release 5061.002   Introduction	4
1.2	Déclaration de salaire   Swissdec 5.0	6
1.2.1	Impôt à la source   Correction tarifaire du traitement de salaire complémentaire	6
1.3	KLE	0
1.4	Traitement de salaire	6
1.4.1	Sécurité sociale du personnel   Correction rétroactive	6
1.4.2	Paiement ultérieur   Erreur de date de document	6
1.4.3	Traitement de salaire   Lenteur du processus	6
1.5	Employé	6
1.5.1	Droit aux absences   Combinaison des années d'ancienneté avec l'âge	6

---

# 1 Quality Release 5061.001 | User

## 1.1 Quality Release 5061.002 | Introduction

Chers clients SwissSalary,  
Chers partenaires SwissSalary,

Nous vous présentons le manuel de mise à jour SwissSalary du 20 juillet 2023. Une fois cette mise à jour installée, vous détiendrez la version la plus complète de SwissSalary.

Nous avons envoyé un aperçu des modifications les plus importantes via notre bulletin d'informations. Vous pouvez le consulter à tout moment sur notre site Web [swissalary.ch](http://swissalary.ch), dans Magazine.

### REMARQUES IMPORTANTES

#### Conditions prérequis

Avant de lancer le processus de mise à jour, veuillez vous assurer que la version 5061.000 de SwissSalary ou une version supérieure est installée.

Si des modifications propres à votre entreprise ont été effectués dans vos objets par défaut SwissSalary par votre partenaire Dynamics 365, contactez-le impérativement avant d'installer les objets.

Veillez à toujours travailler avec la version la plus récente. Nous prenons en charge la version la plus récente de SwissSalary, ainsi que la précédente.

#### Mise à jour complète comprenant tous les objets disponibles

Les mises à jour principales sont publiées aux alentours d'avril/mai, puis en octobre/novembre, conformément au cycle de publication de Business Central de Microsoft Dynamics 365. Client doit être redémarré après chaque mise à jour, afin que le processus d'actualisation de mise à jour puisse être exécuté. La version la plus récente est affichée sous 'Organisation'.

#### SwissSalary 365 | Business Central de Microsoft Dynamics 365 | SaaS-Cloud de Microsoft

L'application SwissSalary 365 reste intégrée à la version la plus récente de Business Central de Microsoft Dynamics 365, ainsi qu'à la toute dernière version de SwissSalary. L'actualisation de l'application s'effectue en quelques clics, directement à travers le centre d'administration (voir notre tutoriel). Depuis l'édition 5057.000, le tutoriel est également disponible dans le centre de rôles, dans Vidéos de produit.

---

### ❑ SwissSalary onPrem | Business Central de Dynamics 365 (AL)

La QualityRelease 5061.001 de SwissSalary est disponible pour les versions **Business Central** suivantes (onPrem/Cloud privé) :

- o version 22 (AL) de Business Central de Dynamics 365 2023 Wave 1
- o version 21 (AL) de Business Central de Dynamics 365 2022 Wave 2
- o version 20 (AL) de Business Central de Dynamics 365 2022 Wave 1

**Plus aucune mise à jour SwissSalary ne sera publiée** pour la version 20 (AL) de 'Business Central de Dynamics 365 2022 Wave 1' à partir de la mise à jour 5062.000 (octobre/novembre 2023). Veuillez actualiser votre solution en passant au moins à la version 21 (AL) de Business Central 2022 Wave 2 pour pouvoir continuer à profiter des mises à jour.

En mode SaaS (Cloud public de Microsoft), nous prenons toujours en charge la version la plus récente, et publierons donc la mise à jour SwissSalary 5061.001 uniquement pour BC 22. Notez que les bacs à sable disponibles doivent également être migrés pour pouvoir installer la version 5061.001.

### ❑ SwissSalary onPrem | Business Central de Dynamics 365 (C/AL)

La QualityRelease 5061.001 de SwissSalary est disponible pour les versions **Business Central** suivantes :

- o version 14 (C/AL) de Business Central de Dynamics 365 Spring' 19
- o version 13 (C/AL) de Business Central de Dynamics 365 Fall' 18

À partir de la mise à jour 5062.000 (octobre / novembre 2023), **plus aucune mise à jour SwissSalary ne sera publiée** pour ces versions. Des corrections de bogue et les ajustements légaux continueront cependant à être mis en œuvre.

### ❑ SwissSalary onPrem | Dynamics NAV

La QualityRelease SwissSalary 5061.001 est disponible pour les versions **Dynamics NAV** suivantes (onPrem/Cloud privé) :

- o Dynamics NAV 2018
- o Dynamics NAV 2017

À partir de la mise à jour 5062.000 (octobre / novembre 2023), **plus aucune mise à jour SwissSalary ne sera publiée** pour ces versions. Des corrections de bogue et les ajustements légaux continueront cependant à être mis en œuvre.

### ❑ Tarifs de l'impôt à la source, base de données des NPA et des banques, rôles d'autorisation par défaut de SwissSalary

Assurez-vous de maintenir ces données à jour. SwissSalary publie régulièrement les nouveaux tarifs et les données de base dans SwissSalary Store. Vous pouvez actualiser ces données d'un clic, via Organisation. Vous pouvez maintenant aussi actualiser les tarifs de l'IS par canton.

Nous vous souhaitons un agréable travail avec la toute dernière version de SwissSalary et vous remercions pour vos précieuses propositions d'amélioration grâce auxquelles nous avons réussi à perfectionner nos solutions.

L'équipe SwissSalary

---

## **1.2 Déclaration de salaire | Swissdec 5.0**

### **1.2.1 Impôt à la source | Correction tarifaire du traitement de salaire complémentaire**

Task #12181 | 5061.002

Lors de la déclaration de l'impôt à la source, une erreur survenait, quand une correction de tarif rétroactive était effectuée dans un canton annuel et que les traitements des salaires complémentaires étaient calculés. Cela engendrait des valeurs en double pour la même période dans la déclaration. Cette erreur a été corrigée.

## **1.4 Traitement de salaire**

### **1.4.1 Sécurité sociale du personnel | Correction rétroactive**

Task #12145 | 5061.002

Si, suite à une évaluation erronée, aucune attribution aux catégories IJM ou LAAC n'a été fixée pour un employé, il est maintenant possible de procéder à une correction rétroactive. Le calcul a été ajusté de manière à ce que les valeurs plafond soient correctement prises en compte au prorata.

Si vous constatez qu'une correction est requise, nous vous recommandons de discuter de la marche à suivre avec notre assistance.

### **1.4.2 Paiement ultérieur | Erreur de date de document**

Task #12165 | 5061.002

La prise en compte des paiements ultérieurs le mois suivant avec date de document a été corrigée. Dans le rapport d'activité, un paiement ultérieur est déclenché pour toute personne qui a quitté l'entreprise, indépendamment du fait qu'une valeur soit saisie comme date de document pendant ou après la période d'embauche. Une ligne de journal de paie sans date de document sera également traitée avec le prochain traitement de salaire.

### **1.4.3 Traitement de salaire | Lenteur du processus**

Task #12193 | 5061.002

Dans certains cas, la détermination du salaire prenait beaucoup de temps en raison des nombreuses saisies présentes dans l'historique du personnel. Le traitement a été ajusté afin de pouvoir réduire la durée.

## **1.5 Employé**

### **1.5.1 Droit aux absences | Combinaison des années d'ancienneté avec l'âge**

Task #12194 | 5061.002

La prise en compte des droits aux congés combinant les droits basés sur l'ancienneté avec l'âge a été améliorée.